



Nicolas HULOT,
Ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire

Stéphane TRAVERT,
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le mercredi 9 août 2017

Communiqué de presse

Nicolas Hulot et Stéphane Travert présentent les actions pour une meilleure gestion de la ressource en eau en période de sécheresse

Nicolas Hulot, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, ont présenté ce matin en Conseil des Ministres leurs axes d'actions sur la gestion quantitative de l'eau. Alors qu'un important épisode de sécheresse touche de nombreux départements, le Gouvernement veut apporter des solutions pour résorber durablement les situations de tension hydrique et associer pleinement les territoires à la politique de gestion de l'eau.

La France connaît actuellement une situation hydrologique préoccupante. Dans 82 départements, les préfets ont pris des arrêtés préfectoraux de restriction d'usage de l'eau. Parmi eux, 30 départements - <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp> - ont pris des arrêtés de crise imposant l'arrêt des prélèvements d'eau non prioritaires (lavage de voiture, arrosage de jardins, remplissage des piscines...). Cette situation exceptionnelle pourrait devenir commune à partir de 2050 en raison du dérèglement climatique. **Aussi, au-delà des mesures de restriction en périodes de crise, la politique de gestion de l'eau doit prendre en compte les changements de long terme pour préserver durablement les ressources naturelles** notamment pendant la saison des basses eaux.

Dans ce but, **Nicolas Hulot et Stéphane Travert ont présenté ce matin des actions concrètes autour de deux objectifs : encourager la sobriété des usages et réguler en amont la ressource, grâce notamment à l'innovation ; faire émerger, dans l'ensemble des territoires, des solutions adaptées aux besoins et aux contextes locaux.**

Les actions pour «encourager la sobriété des usages et l'innovation» :

- **engager les citoyens, les entreprises ainsi que les administrations et les services publics dans des démarches d'économies d'eau**, grâce notamment à des campagnes de proximité de sensibilisation et de communication, tout au long de l'année ;
- **poursuivre les investissements** avec les collectivités pour **accentuer la maintenance des réseaux** afin de réduire au maximum les fuites dans les canalisations et **favoriser la réutilisation des eaux usées traitées**, quand cela est pertinent ;
- **développer une agriculture plus économe en eau et multi-performante, notamment grâce au choix des assolements** ; progresser encore, via l'innovation, dans l'efficacité de l'irrigation (réduction des pertes dans les réseaux, pilotage, sélection génétique et stratégies des cycles culturaux) ;

- **réaliser, là où c'est utile et durable, des projets de stockage hivernal de l'eau** afin d'éviter les prélèvements en période sèche, lorsque l'eau est rare ;
- **soutenir et valoriser la recherche et le développement de nouvelles solutions dans nos différents organismes scientifiques ainsi que dans les pôles de compétitivité hydrique** (DREAM en Centre Val-de-Loire, Pôle EAU en Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur et HYDREOS dans le Grand est).

Les actions pour « faire émerger des solutions locales adaptées dans l'ensemble des territoires » :

- **après celui de 2011/2016, élaborer un deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique d'ici fin 2017** pour mieux adapter les actions aux conséquences locales du changement climatique ;
- **soutenir le déploiement du plan d'actions « eau et assainissement » en outre-mer ;**
- **accompagner les collectivités locales compétentes dans le domaine de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, notamment via les Agences de l'eau ;**
- **mobiliser les préfets coordonnateurs de bassin pour dynamiser les projets de territoires**, qui permettent une concertation, avec l'ensemble des partenaires, sur les besoins locaux en eau.
- **mettre en place une cellule d'expertise afin de dénouer les éventuelles difficultés rencontrées** dans la gestion de la ressource en eau en agriculture. Cette cellule sera placée sous l'autorité conjointe des ministres de la Transition écologique et solidaire et de l'Agriculture et de l'Alimentation. D'ici le 31 octobre, la cellule d'expertise examinera les cas de tous les projets de territoires en cours pour voir s'il est possible d'accélérer leur réalisation, et rendra compte aux ministres des conséquences à tirer de cet exercice.

Pour Nicolas Hulot : *« L'eau fait partie de notre patrimoine commun. Son usage appartient à tous et chacun a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables. L'eau est également indispensable à l'ensemble du monde vivant : notre responsabilité est aussi de préserver sur le long terme les milieux et les écosystèmes, porteurs de solutions face aux dérèglements du climat ».*

Stéphane Travert a déclaré : *« J'ai la volonté d'aider l'agriculture à anticiper et à atténuer les effets du changement climatique. Cela passe par une approche globale : une agriculture moins gourmande en eau et une optimisation de la ressource via l'utilisation des pluies hivernales pour protéger les ressources en été ».*

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de M. Nicolas Hulot : 01 40 81 78 31

Service de presse de M. Stéphane Travert : 01 49 55 59 74